



AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

Mémoire de l'AQDR nationale

Dans le cadre de la consultation sur l'élaboration du plan d'action 2018-2023 de la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*

Rédigé par

Mme Judith Gagnon, présidente de l'AQDR nationale et de l'AQDR Québec

Mme Émilie Goulet, chargée de projet à l'AQDR nationale

Mme Carole Rivard Lacroix, vice-présidente de l'AQDR Québec et membre du comité national sur les Enjeux stratégiques

Le 6 octobre 2017

Portrait de l'AQDR nationale

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR¹) est un organisme sans but lucratif qui, depuis plus de 35 ans, se consacre à la défense collective des droits des aînés. Forte de ses 25 000 membres, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 42 sections dynamiques et dévouées à la cause. L'AQDR canalise l'ensemble des revendications des personnes aînées de la province et les soumet, en leur nom, aux instances appropriées.

Notre mission

L'AQDR a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite ou à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. Les activités à portée sociale et politique sont le centre de la programmation annuelle de l'Association.

Notre vision

L'AQDR adhère à une vision dynamique du vieillissement en tant que période de plénitude où les personnes aînées disposent de la capacité à maîtriser leur vie, à évoluer et à s'engager dans leur communauté. L'AQDR assure un rôle de meneur dans la défense des droits des personnes aînées, notamment ceux des plus vulnérables.

Nos revendications

Les personnes aînées sont une force d'avenir. Elles ont la sagesse de leur expérience de vie et contribuent toujours activement à la société sur les plans économique, politique, social et culturel. Ces personnes ont le besoin de s'exprimer et d'être entendues des décideurs pour faire respecter leurs droits et ceux de toutes les personnes aînées. Elles veulent faire connaître leurs idées sur la façon d'améliorer leur qualité de vie.

C'est pour mieux comprendre les problèmes vécus par les personnes aînées et pour y proposer des solutions concrètes que l'AQDR a entrepris un vaste processus de réflexion et de consultation en 2016. L'AQDR a fait appel à des experts externes des différents domaines de vie et à des travailleurs sociaux impliqués dans le milieu. Elle a donné une voix aux personnes aînées en consultant ses membres des différentes régions du Québec et le grand public. Cet exercice a permis de définir quatre enjeux et dix droits^{2, 3} qui couvrent l'essentiel des besoins de la population aînée pour les prochaines années.

Dans une perspective de protection des intérêts des personnes aînées d'aujourd'hui et de demain, le mouvement AQDR a élaboré une plateforme de revendications pour la période de 2017 à 2020. Mentionnons d'abord que les quatre enjeux visent à : 1) prévenir la pauvreté ; 2) assurer une qualité de vie ; 3) favoriser l'inclusion sociale et ; 4) s'engager dans une démarche de développement durable.

L'enjeu n° 1 vise à situer le bien-être des personnes aînées parmi les plus hautes priorités sociales et gouvernementales dans le but de réduire les inégalités, ce qui est particulièrement vrai chez les femmes aînées. L'AQDR revendique donc un revenu décent (Droit 01). Quant à l'enjeu n° 2, assurer une qualité de vie adéquate, il appert que le bien-être est lié à plusieurs facteurs, dont la santé physique et psychologique. Par conséquent, l'AQDR revendique un logement convenable (Droit 02), des services à domicile accessibles (Droit 03), des services sociaux et de santé publics de qualité (Droit 04), une offre de transport accessible et abordable (Droit 05) et un milieu de vie sécuritaire (Droit 06). Concernant l'enjeu n° 3, il est primordial de valoriser la capacité

¹ Pour connaître la description des sigles et acronymes utilisés dans ce texte, veuillez vous référer à la dernière page du Mémoire.

² AQDR NATIONALE. *Le Cahier des revendications du mouvement AQDR*. Montréal, AQDR nationale, avril 2017, 56 p.

³ AQDR NATIONALE. *La Force de l'âge*, « Bien vivre pour mieux vieillir, Une édition spéciale sur les droits des personnes aînées », Montréal, AQDR nationale, vol. 24, no 1, été 2017, 28 p.

des personnes âgées de contribuer à la société afin de leur assurer une vie pleine et entière. Ainsi, l'AQDR revendique une participation sociale et citoyenne à part entière (Droit 07), le plein accès au marché de l'emploi et à la conciliation travail-retraite (Droit 08), ainsi que l'accès à l'éducation et à la culture (Droit 09). Enfin, l'enjeu n° 4, visant à s'engager dans une démarche de développement durable, représente une question de justice intergénérationnelle. Les gouvernements, le secteur privé et les citoyens doivent adopter des pratiques et des politiques cohérentes avec les principes du développement durable. C'est pourquoi l'AQDR revendique un environnement sain et respectueux de la biodiversité (Droit 10).

Ces revendications et la réflexion qui les accompagne présentent les problèmes qui touchent particulièrement les personnes âgées et proposent des solutions à apporter pour que ces dernières puissent bien vivre et mieux vieillir en société. D'ailleurs, plusieurs de ces droits et revendications correspondent aux orientations, constats, enjeux et questionnements soulevés dans la démarche d'élaboration du plan d'action Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE) 2018-2023. Toutefois, deux thèmes n'ont pas été abordés d'emblée et nous recommandons de les ajouter aux sept autres proposés. Ces thèmes concernent le revenu et l'accès à l'éducation et à la culture.

Avant d'aborder la description de la proposition des deux thèmes, nous vous présenterons notre position en ce qui concerne la consultation en cours ainsi que la place accordée aux aînés dans la société québécoise.

Position de l'AQDR nationale sur le vieillissement et la réalisation des plans d'action VVE

Le Québec devrait enregistrer au cours des prochaines années l'un des taux d'accroissement du nombre d'aînés les plus élevés parmi les pays de l'OCDE. Les projections indiquent que la proportion de personnes âgées passera d'environ 23 % en 2025 à plus de 28 % en 2061.⁴ **La société doit s'adapter en changeant de paradigme.** Les modèles actuels doivent non seulement être revus, mais aussi réinventés. Nos repères doivent changer. C'est un défi de taille.

L'AQDR souscrit au principe de justice sociale qui a pour objectif une égalité des droits et une solidarité collective permettant une distribution juste et équitable des richesses, qu'elles soient matérielles ou symboliques, entre les membres de la société.

Les enjeux liés aux aînés doivent devenir une priorité nationale pour le Québec. Tous les acteurs de la société civile doivent être sensibilisés à ce grand changement et y participer. **Les aînés occupent un rôle central et doivent être au cœur même de toutes les orientations et interventions qui les concernent.**

De ce constat, nous concluons ce qui suit.

- **Les aînés doivent être les principaux acteurs des changements sociaux demandés.** Il faut développer de nouvelles formes permanentes de **communication bidirectionnelle** pour pouvoir suivre et réguler les processus mis en place et gérer le changement.
- Chaque changement doit être fait dans un **souci de cohérence**. Ceci implique que **les politiques des différents ministères doivent se compléter et ne pas être contradictoires.**
- Il faut développer une vision globale et inclusive du modèle de société dans lequel nous voulons vivre. **Les enjeux sociaux doivent s'intégrer les uns dans les autres et inclure tous les besoins des aînés.**
- Les adaptations apportées doivent tenir compte de deux paramètres essentiels : le **sex**e de la personne et son **lieu de résidence** (zone urbaine ou rurale).

⁴ © MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2015-2025*, Gouvernement du Québec, 2015, p. 13

- Les aînés **ne doivent plus** être vus comme un groupe monolithique. Il y a une grande différence entre une personne de 50 ans et une autre de 80 ans.
- Il faut **développer une culture ouverte à tous les âges, sans discrimination et sans limite**. La jeunesse et la vieillesse font partie du même continuum de temps. Nous vieillissons tous à chaque jour et nous construisons ensemble notre histoire.
- **Il serait essentiel, afin de donner un signal clair de l'importance du dossier des aînés pour la société québécoise, de renforcer la structure gouvernementale actuelle : pouvoirs du ministre des aînés, budget d'opération et lieu de rattachement.**

En ce qui concerne le bilan du plan d'action VVE 2012-2017, voici notre constat.

- Comme son titre l'implique, ce document est un bilan général qui indique que des actions ont été réalisées, sans préciser leur cadre d'intervention et les résultats obtenus. Aucune critique (positive ou négative) des réalisations conduites n'étant présentée, nous demeurons incapables d'évaluer l'impact réel du plan d'action 2012-2017, ce que nous déplorons.
- Nous avons essentiellement accès à un portrait simpliste de certaines actions ciblées se rapportant principalement à la reconnaissance des proches aidants, la participation des travailleurs expérimentés et l'accès à l'habitation.
- Selon nous, il aurait fallu que l'aîné soit au centre du portrait présenté et qu'autour de lui nous puissions avoir un aperçu des interrelations qui correspondent à ses besoins/enjeux pour bien vivre et vieillir dans la société.
- De plus, il n'est pas mentionné que le plan d'action VVE 2012-2017 a été amputé financièrement pour redistribuer une partie de la somme d'argent (inconnue) de ce budget dans un autre projet (aussi inconnu). Nous ne savons pas quelle était la somme du budget initial et ce qui a été investi à la fin.
- Parlant toujours de « réalisations », les projets QADA qui ont été exécutés ne sont pas répertoriés, ce qui peut impliquer que leurs résultats n'ont pas été évalués. Si tel est le cas, les projets porteurs n'ont pas été identifiés et aucune suite n'a été donnée, alors qu'elle aurait été bénéfique pour les aînés rejoints. La roue des nouveaux projets pour obtenir des budgets repart à chaque fois, sans continuité, un désavantage pour les aînés et un coût additionnel pour la société.

Thèmes supplémentaires proposés

Orientation 1 : Favoriser la participation des personnes âgées à la société

Thème proposé : Garantir un revenu de retraite décent à tous les aînés équivalent minimalement au seuil de faible revenu

Mise en contexte :

- Vivre et vieillir dans la dignité repose d'abord sur des revenus décents, c'est-à-dire qui atteignent et dépassent les seuils de faible revenu. **L'obtention d'un revenu décent est de la première importance**, car elle a un impact sur plusieurs aspects de la vie des personnes âgées (logement, transport, alimentation, loisir, etc.).
- **Ces aspects ou conditions de vie constituent des déterminants sociaux de la santé** qui comprennent des facteurs personnels, culturels, socioéconomiques et environnementaux. De ce fait, des facteurs comme le revenu, le niveau de scolarité, l'emploi, l'éducation, l'appartenance communautaire ainsi que la hiérarchie et participation sociale ont une incidence directe ou indirecte sur la population âgée.

- Statistique Canada estimait en 2011 qu'une forte proportion d'aînés (un tiers des personnes seules, dont beaucoup de femmes) ne parvient pas à obtenir un revenu décent et est contrainte de vivre sous le seuil de la pauvreté.⁵
- Cette pauvreté chez les aînés provient à la fois de revenus insuffisants durant la vie de travail, de l'absence d'épargne à long terme, de l'inégale répartition de la richesse et d'un système de retraite inadapté et inefficace à assurer un revenu de retraite adéquat.
- Les personnes à faible revenu et au statut social plus modeste ont moins de contrôle sur leur vie et sont limitées dans leurs choix, et cette situation empire lorsque l'écart des revenus dans une société est très marqué.⁶

Enjeux :

- **Une amélioration des régimes publics doit être mise de l'avant afin de garantir un revenu de retraite atteignant minimalement le seuil de faible revenu pour toutes les personnes retraitées.** Plusieurs personnes âgées ont pour seule source de revenu la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le régime des rentes du Québec (RRQ) puisqu'elles n'ont pas de fonds de pension ou de rentes de retraite privées. D'où la nécessité de bonifier le SRG pour que ces personnes atteignent le seuil de faible revenu. Ce minimum du seuil pourrait être atteint par une hausse minimale de 15 % du Supplément de revenu garanti (SRG) et une bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) à 40 % du revenu cotisé. Une hausse du SRG augmente immédiatement le revenu alors que le RRQ génère, avec le temps, une rente plus élevée.
- **Lorsque les revenus des régimes de retraite ne sont pas suffisamment indexés au coût de la vie,** les personnes âgées voient leur pouvoir d'achat s'éroder progressivement. Elles doivent, par exemple, **couper dans leurs besoins essentiels et négliger des services nécessaires à leur santé et à leur qualité de vie.** Il en résulte de la malnutrition, une accentuation des problèmes de santé, une baisse de l'estime de soi, une diminution de la participation sociale et de l'isolement. Ces conséquences sont dramatiques pour les personnes touchées et pour la société.
- **Les gouvernements fédéral et provincial doivent donc se concerter et prévoir des mesures d'accompagnement via l'utilisation d'un réseau de points de service régionaux et locaux puis supporter davantage financièrement les organismes communautaires pouvant aider les personnes âgées les plus démunies, malades ou inaptes au (retour au) travail.**
- Également, **les agences responsables** (Service Canada pour la PSV et le SRG, Retraite Québec pour le RRQ) **doivent mieux informer les personnes préretraitées et retraitées des conséquences des choix qui s'offrent à elles avant et pendant la retraite.** Le manque d'information et une méconnaissance de la fiscalité peuvent priver les personnes âgées de certains avantages auxquels elles ont droit. Par exemple, faire la demande de la rente du RRQ avant 65 ans peut impliquer, en contrepartie, la perte de certaines allocations sociales dans la période souvent difficile de 60 à 64 ans.
- De plus, les personnes préretraitées et retraitées n'arrivent pas toujours à saisir tous les avantages auxquels elles pourraient avoir droit, notamment la hausse du montant de la PSV en cas de séparation involontaire pour un couple et l'allocation au survivant pour les 60 à 64 ans du Programme de la sécurité de la vieillesse. Il faut donc **conserver les crédits d'impôt qui permettent aux personnes âgées de 65 ans et plus d'obtenir des déductions fiscales intéressantes.**
- **Une augmentation de la sensibilisation de cette population ainsi qu'une information à la fois plus aisée à trouver et de meilleure qualité** de la part de Service Canada et de Retraite Québec permettraient d'éclairer la prise de décision des personnes préretraitées et retraitées avant et pendant la retraite.
- Enfin, en réaction à des coupures notables dans les fonds de pension de certaines industries, il est suggéré **d'accorder aux fonds de pension des employés le statut de créances prioritaires, soit le même statut**

⁵ AQDR NATIONALE. *Le Cahier des revendications du mouvement AQDR*. Ouvrage cité, p 5.

⁶ KEON, Wilbert Joseph et Lucie PÉPIN, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. *Rapport final du sous-comité sénatorial sur la santé des populations*. « Un Canada en santé et productif : une approche axée sur les déterminants de la santé », 2009, p.8.

que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.

Thème proposé : Favoriser l'accès des personnes âgées à l'éducation et la culture

Mise en contexte :

- Nous vivons dans une société du savoir et la capacité de tous les individus, quel que soit leur âge, d'y accéder et d'**apprendre tout au long de leur vie est une des conditions du développement culturel, social et économique d'un pays reconnues par l'ONU, l'OMS et l'UNESCO.**
- Bien plus, Alexandre Kalache, médecin en santé publique et responsable du programme global sur le vieillissement de l'OMS au moment de l'adoption de son modèle du « vieillissement actif », propose d'**ajouter l'apprentissage tout au long de la vie au modèle de l'OMS.** Il affirme que l'apprentissage contribue à la santé, assure une plus grande participation dans tous les domaines de la société et renforce la sécurité.
- De nombreuses recherches démontrent en effet qu'il est possible de maintenir ses capacités cognitives jusqu'à un âge avancé et d'en atténuer le déclin par la stimulation intellectuelle que procure l'apprentissage. Le **modèle Vieillir en santé**, proposé par un groupe de chercheurs québécois en 2008 et retenu par le gouvernement du Québec, **reconnait l'importance d'améliorer les aptitudes individuelles et la capacité d'adaptation de la personne âgée en agissant sur ses connaissances, ses compétences personnelles et sociales, son éducation, sa littératie et son fonctionnement cognitif.**⁷
- D'autre part, **la capacité d'accéder au savoir et d'apprendre est devenue essentielle pour se maintenir à niveau** dans un monde où l'acquisition de nouvelles connaissances et les changements technologiques s'accélèrent. C'est également une nécessité pour l'exercice du droit au travail et pour une participation active au sein de la famille, de la communauté, de la culture et de la vie citoyenne.
- Le gouvernement québécois reconnaît l'importance de la culture comme source d'enrichissement collectif et le fait que **culture et éducation soient des partenaires indissociables.** « La culture constitue un terrain fertile pour l'acquisition d'habiletés sociales, interculturelles et citoyennes ainsi que pour l'amélioration de la capacité de communiquer; des acquis qui servent toute la vie durant. »⁸

Enjeux :

- **L'importance de la formation continue personnelle pour les personnes âgées doit être reconnue.** Les politiques québécoises portant sur l'éducation, la culture et le vieillissement reconnaissent le droit à la formation scolaire traditionnelle, du primaire à l'universitaire, et à la formation continue professionnelle pour toutes les personnes, quel que soit leur âge. Ce n'est toutefois pas le cas de la « formation continue personnelle », c'est-à-dire de la formation suivie tout au long de la vie et qui ne vise pas l'obtention d'un diplôme ou l'amélioration des compétences nécessaires dans le cadre d'un emploi. Or il s'agit du type de formation nécessaire et privilégié par les personnes âgées. **Cela influence sa disponibilité, sa promotion, son financement et conséquemment son accès.**
- **L'accessibilité (sur place ou à distance) à des formations adaptées aux personnes âgées et abordables est essentielle. Elle doit être favorisée et augmentée.** Même si la formation continue personnelle est nécessaire pour les personnes âgées, **il n'existe aucun appui financier** (crédits d'impôts ou autres formes) pour en faciliter l'accès. Les **Universités du troisième âge (UTA)** offrent ce type de formation à un important segment de la population âgée, mais tous ne peuvent pas en profiter. Les UTA ne sont pas présentes dans toutes les régions et aucun cours n'est offert à distance. Elles doivent s'autofinancer et les coûts d'inscription sont trop élevés pour un certain nombre d'ânés. De plus, leur offre ne répond pas nécessairement aux besoins de tous les ânés, dont ceux ayant un niveau de scolarité moins élevé.

⁷ © CARDINAL, Lise et al. « Perspectives pour un vieillissement en santé : proposition d'un modèle conceptuel », Institut national de santé publique du Québec et Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Gouvernement du Québec, 2008, p. 42, [consulté en ligne le 10 avril 2017 : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/860_PerspectiveVieillissementSante.pdf].

⁸ © MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. « Partout, la culture : Politique québécoise de la culture, projet de consultation », Gouvernement du Québec, juin 2017, p.4, [consulté en ligne le 21 septembre 2017 : https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/grands_dossiers/PolitiqueQcCulture/PartoutLaCulture.pdf].

L'Éducation populaire devrait en ce sens être réinstaurée et appuyée selon le Conseil supérieur de l'éducation.

- **L'accès (sur place ou à distance) à la culture et à de la formation culturelle, à des coûts abordables, doit être favorisé par divers moyens pour toutes les personnes âgées, quelques soient leurs milieux de vie.** Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux bienfaits qui en résultent⁹. La culture est ancrée dans l'identité québécoise et chacun devrait pouvoir y avoir accès quel que soit son milieu de vie. Ainsi, le développement de l'offre culturelle par et pour les aînés est nécessaire, mais elle est non réalisée actuellement.
- **Les personnes âgées doivent pouvoir accéder aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et elles ont besoin de formation pour les utiliser. Tous les aînés doivent prendre le virage numérique.** Les TIC sont essentielles pour leur information, leur formation continue, leur accès à la culture et leur participation sociale et citoyenne. Or, plusieurs personnes âgées¹⁰ n'ont pas accès aux TIC pour des raisons financières, par absence de réseau sur leur territoire ou par manque de connaissances nécessaires pour utiliser ces outils.

Réponses aux questions posées

Orientation 1 : Favoriser la participation des personnes âgées à la société

Thème 1 – Mettre en valeur et soutenir l'engagement social et citoyen des personnes âgées

1. *Quels moyens peuvent être mis en œuvre pour mettre en valeur le rôle des personnes âgées et la contribution qu'elles apportent à notre société?*

La démarche que l'AQDR nationale a effectuée pour identifier les enjeux de société auxquels les personnes âgées ont à faire face nous a amenés à identifier le besoin de mieux définir leurs rôles sociaux, culturels et économiques et leur contribution à la société. **Pourquoi ce besoin de définition ?** Une nouvelle génération d'aînés a vu le jour, celle des personnes en santé et actives. **Une fois définis, ces rôles pourront être diffusés et mieux reconnus par la société.**

Selon nous, ces rôles que les personnes âgées jouent et peuvent jouer dans la société québécoise et la contribution qu'elles apportent doivent d'abord passer par un meilleur accès à l'éducation tout au long de la vie sous ses formes professionnelle et personnelle. La formation continue permet de développer des outils qui élèvent la capacité de s'exprimer, d'échanger, de s'informer, de se valoriser, et donc, de jouer un rôle actif. Elle rejoint aussi la notion de contribution et de participation sociale des aînés via le marché du travail. Bien que les aînés québécois possèdent beaucoup de connaissances à transmettre et un savoir qu'il faut mettre en valeur et à contribution, **il faut leur donner les moyens et l'espace nécessaire pour qu'ils puissent également poursuivre leur développement et leurs apprentissages.**

Ces rôles des aînés et cette contribution reposent également sur les moyens mis à leur disposition pour faire connaître leurs points de vue par la population et les instances décisionnelles. Notamment, nous recommandons à cette fin la **création de tribunes d'expression dédiées aux aînés** dans chacune des municipalités et leurs arrondissements.

⁹ ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « La Déclaration universelle des droits de l'homme », 1948, [en ligne à <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>].

Dans une consultation conduite par la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale¹⁰ (dont l'AQDR Québec est membre) auprès de 256 âgés en 2016 – via le projet *Ânés force d'avenir* – 83 % ont exprimé le besoin d'être davantage consultés sur différents dossiers d'intérêt public (règlements, législations, projets). De plus, cette recherche nous a rappelé que ce besoin de consultation concerne aussi les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer et celles qui sont institutionnalisées. **Tous les âgés sont des citoyens « à plein temps » et ont le droit de participer.** Malheureusement, suite au projet *Ânés force d'avenir*, faute de moyens financiers, aucune tribune d'expression n'a pu être mise sur pied. C'est pourquoi l'AQDR nationale suggère le retour ou la poursuite de projets s'apparentant à celui des *Ânés force d'avenir* de Québec.

Nous considérons qu'il est important d'offrir la possibilité à toutes les générations d'échanger entre elles via des activités dans les municipalités et arrondissements. Il faudrait prendre exemple de certains arrondissements de la Ville de Montréal, notamment Pierrefonds-Roxboro, qui ont créé des « **Conseils d'ânés** » à partir de certains axes de développement de la démarche Municipalité amie des âgés (MADA). Notons aussi la création de « Concertation Montréal » suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ). Cette organisation est composée de différents groupes sociaux de divers horizons qui se réunissent pour se concerter sur plusieurs enjeux, **ce qui permet aux groupes âgés d'être plus visibles et impliqués et de mettre en valeur leurs savoirs et expériences.** Dans les petites villes et les milieux ruraux, outre les réunions du conseil municipal, il devrait y avoir également une place d'expression dédiée aux âgés. Certaines de ces petites municipalités sont d'ailleurs très novatrices dans le développement de tels projets, à titre d'exemple celles de la MRC de Mékinac en Mauricie.

2. *Selon vous, quelles sont les meilleures façons de parvenir à changer les mentalités relativement au vieillissement et de contrer l'âgisme? Dans quels milieux faut-il intervenir en priorité?*

Le changement de mentalités concernant l'âgisme est possible, mais à notre avis, **il s'agit d'une démarche à long terme qui doit rejoindre tous les âges.** Pour parvenir à ce changement, il faut d'abord valoriser les modèles positifs d'ânés actifs et impliqués. Les prix hommage remis à des âgés pour leur contribution dans la collectivité doivent demeurer, mais il faut faire plus. À titre d'exemple, les musées pourraient contribuer par des portraits d'ânés exposant des histoires de vie. Les banques et caisses populaires pourraient attribuer des bourses afin de souligner et d'encourager le vieillissement actif.

Il faut aussi **promouvoir l'apport des âgés à la société en soulignant leurs contributions économiques directes et indirectes, ces dernières étant particulièrement méconnues : gardiennage, travail de proche aidant, bénévolat et autres.** Nous sommes toutefois d'avis qu'il faut aller au-delà de l'information. **Les âgés eux-mêmes doivent aller de l'avant,** se tenir debout, dénoncer les préjugés et s'affirmer haut et fort. Ils doivent s'impliquer socialement et en tant que citoyens. Pour ce faire, il leur faut notamment **un accès à de la formation continue et à des outils de communication.**

Nous avons mentionné que pour lutter contre l'âgisme il faut rejoindre tous les groupes d'âge. Ceci veut dire qu'il faut intervenir auprès des plus jeunes – via les garderies, CPE, écoles primaires, secondaires, cégeps et même dans les universités – en projetant des modèles positifs d'ânés et en opérant une sensibilisation aux problématiques vécues.

Dans un tel contexte de définition des rôles des âgés, de lutte contre l'âgisme et d'implication dans la société, **nous tenons à souligner que la tenue d'états généraux sur les conditions de vie des personnes âgées sont demandés et appuyés par l'AQDR, l'AQRP, l'AREQ, le Réseau FADOQ et le RIIRS.** Nous encourageons également la FADOQ à poursuivre son initiative auprès des instances gouvernementales fédérales avec qui un premier contact à l'ONU a été réalisé et dont le but est de suggérer une définition claire et reconnue de la personne âgée.

¹⁰ TREMBLAY, Natalie. « Consultation sur l'utilité d'un espace d'expression pour les personnes âgées non regroupées de la région de la Capitale-Nationale », *Rapport de consultation publique : Ânés, force d'avenir*, Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, Québec, 2016, 111 p.

Tout comme nous l'avons fait pour l'énoncé de nos enjeux et de nos droits lors de l'élaboration de notre propre plateforme de revendications, nous tenons finalement à souligner **qu'il faut placer la personne aînée au centre des préoccupations afin de déterminer les enjeux, les besoins et les éléments essentiels qui lui permettent de mieux vivre et vieillir en société**. Ces aspects, une fois clairement identifiés et reconnus, pourront être l'objet de programmes et d'actions spécifiques.

3. *Quels sont les meilleurs moyens pour favoriser l'établissement ou le soutien de solidarités intergénérationnelles?*

L'AQDR Québec a conçu un programme de **visites organisées entre des jeunes et des aînés sans famille en CHSLD**. Cela fut très valorisant pour les deux parties. La présence d'émotions positives vécues par les aînés leur a insufflé du bonheur et leur a permis d'entrer en relation avec des gens de divers âges.

Quelques initiatives de lieux partagés entre garderies et CHSLD existent actuellement et nous sommes convaincus qu'elles doivent être encouragées tout comme les projets porteurs qui existent dans certaines résidences privées pour aînés (RPA). Le développement et la multiplication d'ancrages sociaux et intergénérationnels de ce type favorisent la création d'interactions entre les jeunes enfants et les aînés et sont propices au développement d'images positives.

4. *Selon vous, quelles sont les approches qui devraient être favorisées pour que les personnes aînées isolées et en situation de vulnérabilité puissent vivre régulièrement des interactions sociales valorisantes?* [L]
[SEP]

Une personne aînée vulnérable peut être quelqu'un qui vit en situation de pauvreté, qui a une faible scolarité, qui éprouve un problème de santé mentale, qui a une mobilité réduite, qui vit dans un HLM et/ou dont le réseau social est absent ou quasi inexistant. Bref, **ces personnes se retrouvent en situation d'infériorité par rapport à la moyenne des gens et leurs besoins primaires sont plus impératifs à combler que celui de socialiser. Si, à la base, ces aînés n'ont pas un revenu décent, il est difficile pour eux de combler leurs besoins primaires**. C'est pourquoi, le premier droit que nous avons formulé dans notre plateforme de revendications porte sur la **garantie d'un revenu atteignant minimalement le seuil de faible revenu**. Il faut prioritairement s'attaquer à ce problème qui est à la base de tous les autres, soit le logement, l'alimentation, le transport, les loisirs, la formation, etc. **C'est pourquoi nous recommandons cette garantie de revenu décent comme thème additionnel**. Au-delà du revenu décent, il ne faut pas oublier que la vulnérabilité peut aussi exister chez les aînés plus nantis qui, malgré leurs moyens financiers, peuvent vivre de la solitude et de l'isolement.

Vivre des interactions sociales valorisantes implique aussi la capacité à se prendre en charge lorsqu'il faut interagir avec la société dont les systèmes deviennent de plus en plus complexes. **Le simple fait de comprendre l'information reçue des divers organismes publics et parapublics, de compléter des formulaires ou d'utiliser un guichet automatique constitue un problème pour les aînés vulnérables** qui ont souvent même de la difficulté à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante (littératie). Qui plus est, dans l'appareil gouvernemental actuel, le service à la clientèle direct est remplacé par de nombreux services en ligne. Ces nouvelles façons de faire, qui incluent majoritairement l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et qui font de plus en plus appel à l'Internet, représentent des obstacles difficiles à surmonter pour les aînés en situation de vulnérabilité. De ce fait, il ne faut pas oublier qu'il y a un segment de la population aînée actuelle qui ne sera probablement jamais en mesure de se familiariser avec les TIC.

Conséquemment, **les services à la population de toutes les catégories doivent tenir compte de cette réalité dans l'utilisation des outils de communication**. De plus, **des services d'accompagnement pour les personnes aînées plus vulnérables et non autonomes ayant des problèmes de littératie et qui peuvent difficilement ou qui ne pourront jamais accéder aux TIC doivent être offerts**. En ce sens, le réseau de services aux aînés vulnérables via les programmes ITMAV (Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité) – dédiés exclusivement à l'accueil et à la référence – doivent être maximisés en y intégrant **des centres d'aide et d'accompagnement utilisant une approche de « pas à pas »**. Par exemple, *Coup de pouce*

aux aînés de l'AQDR Québec fournit un soutien personnalisé aux aînés vulnérables aux niveaux administratif, juridique et psychosocial. Avec un financement adéquat et récurrent, ce modèle pourrait être exporté dans toutes les régions québécoises.

Il faut de plus offrir aux personnes âgées vulnérables, qui en ont la capacité, la possibilité de se familiariser avec les TIC. Cet apprentissage est d'autant plus important que le nombre de personnes âgées vivant seules est en augmentation et que l'usage de l'Internet est un outil pour rejoindre des membres de la famille et favoriser l'implication sociale et citoyenne. Toutefois, certaines régions du Québec n'ont toujours pas accès à Internet, ce qui constitue une **priorité**. Une approche sur laquelle il faudrait miser serait de collaborer avec les bibliothèques municipales qui offrent des cours de base en informatique afin d'en maximiser la disponibilité.

Outre les bibliothèques municipales, si l'on veut faire vivre régulièrement des interactions valorisantes aux aînés vulnérables, **il faut encourager le développement de lieux ou de milieux de vie et d'appartenance signifiants et viables à long terme**. Ces milieux de vie peuvent être des groupes d'entraide et de soutien qui permettent aux aînés de vivre ou de revivre des interactions stimulantes et valorisantes. Ils deviennent pour eux des ancrages sociaux leur offrant des moyens de contribuer à la société. Il suffit de prendre exemple de l'organisme *Les Petits Frères* de Québec qui se définit comme la grande famille des personnes âgées seules. Le *Café la Mosaïque* de Lévis est, quant à lui, une entreprise d'économie sociale qui offre à la communauté un lieu d'échanges et de rencontres, tout en permettant aux citoyens de développer leur esprit critique et d'entraide.

Mentionnons aussi l'exemple du *Centre Jacques-Cartier* à Québec créé par et pour les jeunes qui avaient besoin d'un lieu d'appartenance compatible avec leurs besoins et qui pourrait être transposé dans la création de « **Maisons des aînés** ». De telles maisons auraient pour mission d'encourager les personnes âgées à définir et à prendre leur place dans la société via un processus d'accompagnement, d'apprentissage et de mise en action individuel et collectif et par un soutien à l'amélioration de leurs conditions de vie. Présentement, il n'existe que quelques « Maisons des aînés » au Québec, soit à Lévis, La Prairie et Laval. L'AQDR nationale suggère donc de créer d'autres milieux de vie et de rencontres de ce genre qui procurent un lieu d'appartenance, d'échanges et de ressourcement pour les personnes de 50 ans et plus.

Bien que nous encourageons la création de nouveaux milieux de vie et de socialisation, **il ne faut pas non plus négliger les organismes communautaires et les associations d'aînés déjà existants et qui jouent un rôle important dans la participation sociale qu'ils suscitent par leur offre d'activités**. Ces organismes et associations devraient être **mieux supportés financièrement et de façon récurrente** pour assurer la continuité des services offerts, les améliorer et les compléter en fonction des nouveaux besoins identifiés. Une augmentation du nombre et du montant des subventions aux **organismes de défense des droits des aînés** serait aussi souhaitable. Ces organismes interviennent au cœur des problématiques présentes dans leurs milieux. Ils sont donc en mesure de faire état des besoins réels de la population âgée desservie et qui demandent des solutions rapides et adaptées.

Finalement, la collaboration avec des partenaires locaux ou de proximité, comme les bibliothèques municipales, devrait être encouragée et facilitée dans le but de dynamiser le milieu et la collectivité.

Thème 2 – Favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés

1. *Selon vous, quelles approches devraient être favorisées au sein des entreprises pour contrer les pratiques empreintes d'âgisme?*
2. *Quelles sont les actions ou les bonnes pratiques qui devraient être priorisées pour favoriser le soutien à la recherche d'emploi, l'embauche, le maintien ou le retour en emploi des travailleurs expérimentés?*
3. *Des interventions visant à déceler les pratiques empreintes d'âgisme envers les personnes âgées devraient-elles être déployées? Si oui, lesquelles?*
4. *Comment sensibiliser les employeurs aux nombreux avantages associés à l'embauche des travailleurs expérimentés ou à leur maintien en emploi?* [SEP]

Nous répondrons de manière globale à ce thème. Tel que mentionné à la réponse de la question 2 du thème 1, le changement de mentalités concernant l'âgisme est possible, mais il s'agit d'une démarche à long terme qui doit rejoindre tous les âges. C'est pourquoi il faut valoriser, aux yeux du grand public, des modèles positifs d'aînés actifs et impliqués dans la société et sur le marché du travail.

Nous proposons, en ce sens, de **promouvoir des témoignages d'employeurs** qui considèrent les personnes âgées comme étant fiables, ponctuelles, consciencieuses dans leur travail et soucieuses de sa qualité. La valorisation de l'expertise des employés âgés pour la formation des plus jeunes est aussi un volet à inclure dans cette campagne « d'image de marque » qui devrait être conduite par les instances gouvernementales concernées.

Au-delà de l'âgisme, force est de constater que le vieillissement de la population entraîne un manque de main-d'œuvre pour plusieurs secteurs de l'économie québécoise. **Les employeurs auront de plus en plus avantage à retenir leur personnel plus âgé et à en recruter davantage. Conséquemment, le marché du travail devra s'adapter et offrir à la main-d'œuvre âgée disponible des conditions répondant à leur réalité.** Notre mouvement AQDR revendique une politique intégrée de l'emploi pour ces travailleurs qui devrait inclure :

- un aménagement des postes, des horaires et des conditions de travail tenant compte de l'âge (accessibilité, sécurité, adaptation et aménagement, etc.) ;
- de la formation, des possibilités de recyclage et des outils de réinsertion au marché du travail ;
- un contrôle plus strict des conditions d'embauche et du respect des normes du travail des travailleurs âgés;
- un appui à des programmes de mentorat, de supervision et de transmission intergénérationnelle des savoirs et de l'expérience acquise, ainsi que des crédits d'impôt ;
- des balises facilitant la conciliation travail-famille pour les travailleurs contraints à accompagner en proches aidants des personnes de leur entourage malades ou handicapées.

Orientation 2 : Permettre aux personnes âgées de bien vieillir en santé dans leur communauté

Thème 3 – Favoriser la concertation des acteurs pour mieux soutenir les personnes âgées à domicile et dans la communauté

- 1. Quels moyens pourraient permettre d'améliorer la concertation des partenaires pour les services de soutien à domicile offerts aux personnes âgées dans les communautés?*

Dans le cadre de l'élaboration de notre plateforme de revendications pour le droit à des services à domicile accessibles et de qualité, nous avons établi deux cibles prioritaires. Nous les considérons fondamentales pour assurer un service à domicile adéquat et faciliter, par la suite, toute forme de concertation. La première cible concerne **l'augmentation et la protection du financement public des activités dédiées aux soins et services à domicile ainsi qu'aux activités de répit pour les proches aidants** afin d'en assurer l'accessibilité et éviter l'épuisement de ceux qui les offrent. L'enveloppe budgétaire du programme *Soutien à l'autonomie des personnes âgées* (SAPA) est actuellement non protégée, ce qui fait qu'elle peut être utilisée pour d'autres fins. En tant que mouvement AQDR, **nous demandons que cet argent soit exclusivement dédié aux services de soutien à domicile.**

La deuxième cible prioritaire vise à **établir des critères d'admissibilité au niveau provincial pour assurer une équité d'accès au programme SAPA.** Nous croyons qu'il doit y avoir des balises claires pour tous les partenaires afin de faciliter par la suite leur concertation. Une fois cet objectif atteint, nous proposons **la création d'une Table de concertation des partenaires pour le soutien à domicile.** Cette Table comprendrait des

intervenants pivots dédiés aux aînés qui gèreraient directement leurs dossiers. Leur rôle serait de déterminer avec la personne aînée, à partir du panier de services à domicile disponibles, ceux qui répondent le mieux à ses besoins. Un telle forme de concertation n'existe pas actuellement.

2. *Quels services seraient à privilégier dans la communauté pour intervenir précocement ou encore pour retarder le développement des maladies chroniques ou la perte d'autonomie des personnes âgées?*

Cette question s'adresse peut-être davantage à des spécialistes de la santé, ce que nous ne sommes pas. Toutefois, nous sommes convaincus de l'importance de **redonner aux CLSC leurs lettres de noblesse afin qu'ils poursuivent leur mission de miser sur le développement de saines habitudes de vie** pour intervenir précocement ou retarder le développement de maladies chroniques. Nous sommes en faveur de la réadmission des services publiques et nous réclamons une meilleure mise en valeur de la santé publique avec un budget convenable qui ne soit pas amputé de 33 % comme cela fut le cas pour le budget précédent¹¹. Dans l'optique de vouloir intervenir précocement ou de retarder le développement des maladies chroniques ou la perte d'autonomie des personnes âgées, nous sommes convaincus qu'il faut **miser sur des programmes de développement global de la santé en tenant compte de tous les déterminants sociaux** qui l'influencent et pour lesquels l'AQDR nationale s'est d'ailleurs prononcée dernièrement dans le cadre de la consultation du MSSS sur le Plan d'action de la politique en santé et bien-être des femmes (SBEF) 2017-2021.

Nous donnons notre appui au *Mot conjoint du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique* publié dans le Programme national de santé publique 2015-2025¹² : « Il importe [...] d'agir dès maintenant, et ce, **le plus en amont possible** des problèmes, pour améliorer la qualité de vie des personnes de tous les âges et de tous les milieux. Par ailleurs, la **prévention représente un réel investissement pour notre société** puisqu'elle contribue à diminuer les dépenses en soins de santé et en services sociaux. Le Programme national de santé publique 2015-2025 propose des pistes d'action pour agir efficacement sur les déterminants de la santé et pour créer des environnements sains et sécuritaires. »

3. *Quels sont les services ou pratiques susceptibles de favoriser la participation sociale des aînés?* ^[SEP]

Nous vous référons aux réponses que nous avons émises pour le Thème 1 de l'Orientation 1, car nous y avons exprimé notre pensée sur la participation sociale des aînés ainsi que sur les services et pratiques susceptibles de la favoriser.

Orientation 3 : Créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants

Thème 4 – Reconnaître, accompagner et soutenir les proches aidants d'aînés

1. *Quelles stratégies faudrait-il adopter pour valoriser et pour reconnaître davantage le rôle des proches aidants (par la société en général, les proches aidants eux-mêmes, les organismes du milieu, les professionnels, les intervenants, les bénévoles et les employeurs)?* ^[SEP]
2. *Selon vous, quelles sont les actions ou les bonnes pratiques qui devraient être prioritaires afin d'améliorer les services offerts aux proches aidants d'aînés?*

¹¹ DAOUST-BOISVERT, Amélie. « Coupures majeures en régions », *Le Devoir*, publié le 2 mars 2015. [repéré et consulté en ligne le 4 octobre 2017 : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/433265/sante-publique-coupes-majeures-en-regions>].

¹² © MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2015-2025*, Gouvernement du Québec, 2015, p.3.

Dans un premier temps, il nous faut rappeler que l'évolution de la composition des familles affecte les proches aidants qui vivent parfois seuls ou sont monoparentaux, ce qui fait qu'ils ne peuvent plus compter sur le revenu d'appoint d'un conjoint ou d'une conjointe. Leur handicap financier est donc considérable. **En ce sens, il faudrait davantage tenir compte de l'évolution de la société, des changements de rôles et des nouvelles structures familiales qui la composent** dans les législations, politiques, programmes et plans d'action.

Il nous faut également rappeler que les proches aidants de personnes âgées sont fréquemment des aînés eux-mêmes, ce qui a pour conséquence d'alourdir leurs tâches et d'accentuer plusieurs des conséquences néfastes soulignées précédemment.

Ceci étant dit, **il faut souligner que de nombreux proches aidants ne se reconnaissent pas en tant que tel. Il faut les amener à s'identifier.** Nous pensons que les associations de proches aidants sont les mieux placées pour interpeller ces personnes. Dans leurs communications adressées au grand public et aux groupes d'aînés, ces associations devraient **mettre des « mots » sur les actions que ces proches aidants posent au quotidien** afin qu'ils – et la population en général – réalisent l'importance de leurs actions et du rôle qu'ils occupent dans la société. De plus, la création de nouvelles associations d'aînés proches aidants devrait être encouragée et recevoir un appui conséquent.

Compte tenu des effets du vieillissement de la population et du rôle de proche aidant que de plus en plus de travailleurs sont appelés à jouer, l'AQDR recommande, depuis des années, **l'ajout de congés spéciaux rémunérés leur permettant de mieux remplir cette fonction essentielle à la société.** Un tel ajout dans les conventions collectives de ministères, organismes et entreprises éviterait à ces travailleurs d'être pénalisés (démission, congédiement, retraite précaire, etc.). Si la société requiert que l'on prenne soin de la population vieillissante, **les conditions pour le faire doivent être présentes, comme ce fut le cas avec la mise en place de prestations de congés maternité suffisantes pour assurer un niveau de vie convenable aux femmes.**

Au-delà des 26 semaines de prestations de compassion que l'assurance-emploi peut verser aux personnes qui doivent s'absenter temporairement de leur travail pour prendre soin d'un membre de leur famille souffrant d'une maladie grave qui risque de causer son décès, nous suggérons qu'une **compensation financière supplémentaire** – de niveau provincial – s'y ajoute et comble les besoins de soutien pour des soins donnés à un membre de la famille.

Qui plus est, n'oublions pas que l'hébergement des personnes âgées malades génère des coûts sociaux élevés au Québec. Le maintien à domicile de ces personnes contribue, en partie, à les faire diminuer. Une proportion adéquate des gains sociaux et financiers obtenus via le maintien à domicile, par la présence de proches aidants, devraient être « transférée » **sous forme de compensation monétaire** pour ces derniers.

Mais encore, donnons l'exemple de **proches aidants qui ont dû quitter leur emploi** durant une longue période de temps pour prendre soin de leurs parents malades. Cette absence sur le marché du travail pénalise leur accessibilité à une pleine retraite : leurs revenus deviennent alors insuffisants et en dessous du seuil du faible revenu. Bien plus, suite au décès du membre de la famille dont ils ont pris soin, plusieurs vivent dans la pauvreté. Il serait impératif de leur accorder des **prestations de dernier recours** puisque la responsabilité sociale des personnes âgées malades et vulnérables rebondit souvent sur ces proches aidants pour lesquels il n'y a aucune reconnaissance sociale ni compensation financière.

Il nous faut aussi souligner le manque de main-d'œuvre pour des emplois en lien avec le maintien à domicile. Ce manque chronique, qui s'accentuera dans les années à venir, **pourrait être comblé par des proches aidants qui font le choix de prendre soin d'un membre de leur famille malade.** Pour inciter cela, des conditions de travail souples et aménagées en fonction des fluctuations de l'état de santé de l'aîné malade doivent leur être offertes. Une telle flexibilité au niveau du marché du travail devrait être encouragée via une hausse des budgets alloués aux activités en lien avec le soutien à domicile ainsi que par une politique facilitant la conciliation travail-famille pour les travailleurs contraints à accompagner leurs proches malades ou handicapés. Cela contribuerait certainement à répondre au nombre grandissant de demandes de services de la population vieillissante.

Un autre élément important du tableau touche **l'accroissement des services de répit essentiels** pour les proches aidants si l'on veut éviter de ruiner leur santé physique et psychologique. Tel que l'AQDR l'a énoncé dans sa plateforme de revendications, il faut continuer d'offrir et de promouvoir, auprès de ces personnes, les ressources et les services de soins à domicile leur permettant d'obtenir un répit de leurs obligations auprès de la personne aidée.

Pour conclure, nous vous soulignons que nous nous questionnons sur les coûts administratifs élevés pour l'opération des APPUI pour les proches aidants. **Il ne semble pas y avoir suffisamment de projets réalisés pour l'enveloppe budgétaire assignée.** Ces APPUI, qui accordent des sommes à des organismes offrant notamment du répit aux proches aidants, pourraient mieux utiliser ce financement public en modifiant leur mécanisme d'attribution à l'aide de critères mieux définis. En tant qu'AQDR, **nous revendiquons l'augmentation et la protection du financement public des activités dédiées aux soins et services à domicile ainsi qu'aux activités de répit dans le but d'en assurer l'accessibilité.** La **distribution directe de ces argent aux proches aidants** eux-mêmes rejoindrait notre recommandation d'un système de prestations ou de compensations monétaires pour les proches aidants.

3. *Quelles approches pourraient être préconisées pour sensibiliser les milieux de travail à l'égard des proches aidants? Qui est le mieux placé pour faire cette sensibilisation?*

En continuité avec nos réponses antérieures, nous pensons que l'approche de sensibilisation devrait s'ancrer dans le manque croissant de main-d'œuvre qui touchera plusieurs domaines d'emploi. La **réretention et l'embauche de personnes proches aidantes d'ânés et d'ânés proches aidants** peut contribuer à résoudre en partie ce problème. Pour y parvenir de manière structurante, les employeurs devront tenir compte des particularités qui caractérisent cette main-d'œuvre. À cette fin, une **politique d'aménagement des postes et des conditions de travail** en fonction du vieillissement de la main-d'œuvre et facilitant la conciliation travail-proche aidance devrait être implantée et appuyée concrètement. Des campagnes d'information et de sensibilisation conséquentes devraient être diffusées par les instances gouvernementales concernées.

4. *Quelles sont les stratégies de diffusion de l'information à privilégier pour informer les proches aidants à propos des services et du soutien financier offerts?*

Les associations de proches aidants existantes ont aussi pour mission de rejoindre les proches aidants qui s'ignorent, ce qui constitue le point de départ pour les informer des appuis qui leur sont disponibles. Conséquemment, nous pensons que ces associations de proches aidants sont les **meilleures courroies de transmission d'information sur les services et les programmes de soutien financier qui leur sont offerts.** Le fonctionnement récurrent de ces associations et la création de nouveaux regroupements devraient être encouragés financièrement. De plus, une **vaste campagne nationale de recensement et de sensibilisation des proches aidants** pourrait être entreprise par les instances gouvernementales. Une présence dans divers salons, dont ceux qui s'adressent aux ânés, est aussi souhaitable, de même que l'implication des télévisions communautaires.

5. *Quelles sont les considérations dont on doit tenir compte pour les proches aidants issus de groupes ethnoculturels, de communautés autochtones ou ceux qui vivent des situations particulières (maltraitance, etc.)?*

Étant donné que le groupe cible de l'AQDR inclut tous les ânés et que nous n'intervenons pas de manière ciblée auprès de clientèles issues de groupes ethnoculturels ou autochtones, il nous est difficile de répondre adéquatement à cette question. Nous avons pleine confiance que nos collègues dédiés à ces groupes pourront le faire et nous les appuyons.

6. *Comment mieux soutenir et outiller les intervenants qui œuvrent auprès des proches aidants?* 

Le rôle des associations de proches aidants doit inclure comme services offerts celui du **recrutement d'intervenants compétents et bien formés, capables d'assurer un coaching et d'offrir des formations aux proches aidants**. Un **appui financier, répondant aux besoins** de ces associations et disponible de façon récurrente, doit leur être assuré, sur présentation de rapports d'activités et d'une reddition de compte périodique. Sur le plan opérationnel, lorsque ces intervenants auront à assurer une transmission d'information et une formation personnalisée auprès de proches aidants, ils devront être prêts à se déplacer à domicile, car il est souvent difficile pour les proches aidants de le faire. Ce contexte nous rappelle l'importance de formes de répit pour les proches aidants, que ce soit pour recevoir de la formation à domicile, assister à des formations à l'extérieur ou simplement se ressourcer.

Finalement, afin de faciliter le travail des intervenants, **la présence de guichets uniques** pour les services à domicile et l'adaptation des lieux d'habitation sont proposées. L'appui à l'essor de la démarche Municipalité amie des aînés doit aussi être poursuivi.

Thème 5 – Soutenir les communautés dans leur adaptation

- 1. Quels moyens devraient être privilégiés afin d'assurer la participation, la mobilisation et la concertation des acteurs locaux et régionaux dans l'adaptation des milieux au vieillissement de la population?*

Nous privilégions l'application de la vision intégrée des réalités de vie des aînés mise de l'avant par la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Selon cette démarche, il s'agit de prendre en compte les multiples sphères de la vie d'un individu et de l'appliquer à la population aînée dans leur milieu d'interaction. Ces sphères de vie comportent l'habitat, le transport, les espaces extérieurs et bâtiments, le soutien communautaire et les services de santé, la communication et l'information, la participation citoyenne et l'emploi, le respect et l'inclusion sociale et la participation au tissu social. Pour parvenir à une telle conciliation des besoins des personnes aînées dans un plan d'action, nous proposons la **création d'une nouvelle instance de concertation régionale regroupant les acteurs locaux et régionaux concernés. Leur rôle serait entre autres d'identifier les priorités pour leur population aînée et de les concrétiser dans des activités structurantes** via l'attribution des subventions budgétaires suite aux ententes spécifiques conclues avec les instances gouvernementales concernées. L'AQDR et ses différentes sections régionales, seul organisme qui a pour mission la défense collective des droits des aînés, seraient heureuses de participer à de telles instances de concertation régionale.

- 2. Selon vous, de quelle façon pourrait-on optimiser l'investissement gouvernemental disponible pour soutenir les municipalités et les MRC qui s'engagent à entreprendre des démarches permettant de répondre aux besoins des aînés?*

Il faudrait que tous les projets proposés, acceptés et mis en place jouissent d'une **continuité assurée par un financement récurrent**. Pour ce faire, il faut que ces projets présentent une vision à long terme du développement aîné, une continuité d'objectifs, une planification structurée et des plans d'action annuels favorisant une intégration des services offerts.

Étant donné que les CRÉ ont été définitivement abolies en mars 2016, nous proposons, tel que mentionné précédemment, de **revenir à des instances de gouvernance régionales qui reprennent les rennes du développement local et régional des projets aînés via la gérance d'ententes spécifiques**. Nous appuyons particulièrement l'exemple de « Concertation Montréal » qui a pris les devants en créant un organisme de concertation qui regroupe des leaders socio-économiques et des élus municipaux de l'Île de Montréal dans le but d'initier et de soutenir des initiatives régionales innovantes et structurantes. Les organisations qui composent cet organisme à but non lucratif (OBNL) peuvent notamment avoir pour mission principale la défense d'un segment de la population, dont les personnes aînées. Ainsi, des organismes comme les AQDR régionales peuvent se joindre à ce type d'organisation.

Le retour à un organisme régional de concertation permettrait d'interpeller les experts et les professionnels du milieu afin que ceux-ci déterminent les **objectifs et enjeux âgés qui tiennent compte des particularités régionales et locales**. Suite à leurs recommandations sur les projets les plus pertinents à mettre en place, chaque organisme de la région répondant à des besoins propres aux âgés se verrait allouer un **budget récurrent** issu des ententes spécifiques avec le gouvernement.

3. *Quels moyens peuvent être employés pour permettre aux petites municipalités, dont celles en milieu rural, de répondre aux besoins des personnes âgées, notamment en matière de maintien à domicile et de participation sociale?*

Il existe plusieurs petites municipalités modèles qui proposent des services en fonction des besoins et de l'état de la situation des âgés. À titre d'exemple, citons la ville de Baie-Saint-Paul qui s'est engagée dans une démarche de développement durable pour répondre à des enjeux locaux de développement et reconnaître la grande valeur de son patrimoine culturel. Elle a adopté l'Agenda 21 et un plan d'action local pour 2006-2009. En 2010, la Ville a réalisé un deuxième diagnostic de développement durable intégrant la culture qui a conduit à l'adoption d'un plan quinquennal 2011-2016. La réalisation de l'Agenda 21 a donné lieu à une importante consultation dans le milieu – incluant des personnes âgées interrogées dans le cadre de la démarche MADA – et a incité de nombreux citoyens à se prononcer sur cette vision d'avenir qu'est le développement durable et qui implique le maintien à domicile et la participation sociale des personnes âgées.

4. *Comment pourrait-on moduler les mécanismes de financement des organismes qui œuvrent auprès des personnes âgées en ce qui concerne l'adaptation de services et d'activités de proximité afin de mieux répondre aux effets du vieillissement de la population?*

Dans ce contexte de modulation de mécanismes de financement, nous pensons qu'il faille **adopter une vision à long terme, d'où la suggestion d'un financement récurrent**. Il faut éviter de déconstruire des projets porteurs qui ont atteint la cible de mieux répondre aux effets du vieillissement, ce qui est fréquemment la conséquence du système de financement « par projet » actuellement en place.

À cet effet, nous proposons la **création d'un programme de Certification régionale** pour les organismes offrant aux âgés des services de proximité par du personnel qualifié. Des critères d'évaluation clairs et précis permettant de se qualifier comme ressource spécialisée répondant aux besoins des âgés devraient d'abord être établis. Par la suite, une fois la certification obtenue, l'organisme pourrait être financé de manière récurrente suite au dépôt annuel d'un rapport d'activités et d'une reddition de compte.

5. *Quels autres acteurs ou partenaires pourraient être mis à contribution pour soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population? De quelle façon?*

Les **établissements d'enseignement** peuvent être mis à contribution, soient les écoles primaires où des liens intergénérationnels peuvent être créés par des âgés qui font de l'aide aux devoirs auprès des jeunes. Les écoles secondaires et les cegeps peuvent participer à des recherches sur le vieillissement et contribuer au placement de stagiaires dans des milieux où la clientèle est composée de personnes âgées. Quant aux universités, le prêt de ressources, la recherche, la veille stratégique, l'aide à l'identification des problématiques liées au vieillissement et la mise à disposition de leurs savoirs dans l'application concrète du vieillissement des âgés sont des avenues qu'il faut encourager et soutenir. De plus, tous ces milieux de formation devraient être appuyés, de manière concrète, à **jouer de façon prioritaire leur rôle de formateur auprès de toute la population**, ce qui inclut une **offre de formation continue personnelle adaptée aux personnes âgées, accessible sur place ou à distance, à des coûts abordables**. C'est d'ailleurs ce que l'AQDR a identifié dans sa plateforme de revendications et que nous proposons comme **thème additionnel**.

Les **services policiers** constituent aussi des acteurs importants. Selon notre expérience de terrain, des activités de « porte à porte » sont intéressantes à organiser pour la distribution de trousseaux de sécurité pour les âgés et de conseils relatifs à la mise à niveau de leur sécurité. Le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a

adopté cette pratique. Des partenaires issus des milieux municipaux, de la santé et d'organismes communautaires pourraient aussi se greffer à eux.

Les **médias locaux** peuvent également jouer un rôle important par la diffusion d'entrevues, de profils d'aînés et de capsules d'information sur les activités locales ou régionales comme celles proposées par les universités du troisième âge (UTA). Les supermarchés, pharmacies, centres de conditionnement physique, etc. peuvent organiser des sessions d'information sur divers sujets, notamment en lien avec les saines habitudes de vie.

Thème 6 – Rendre les habitations adaptables, adaptées, abordables et sécuritaires pour les personnes aînées

1. Quelles sont les actions et les pratiques qui devraient être priorisées pour diversifier l'offre en matière d'habitation afin de mieux répondre aux besoins des aînés?

En plus de vous référer à la question 3 de ce thème à laquelle nous répondrons subséquentement, nous désirons ajouter qu'une **augmentation du nombre de logements sociaux** disponibles ainsi que du nombre de **coopératives d'habitation et OBNL** pour les aînés pourrait, d'une part, contribuer à diversifier l'offre d'habitation.

D'autre part, nous remarquons que dans les questions de ce thème, **rien ne fait allusion à des suggestions d'approches et de pratiques pour rendre les habitations plus abordables**, bien que ce qualificatif figure dans son énoncé. Or, nous le considérons très important pour mieux répondre aux besoins des aînés, tel que mentionné dans la plateforme de revendications de l'AQDR. Nous en discuterons donc.

Plusieurs programmes de subventions existent. Toutefois, **les montants accordés ne sont pas suffisants, les critères d'admissibilité sont restrictifs et la complexité dans le calcul de déductions prive les personnes de recevoir certains remboursements.**

D'abord, le **programme Allocation-logement** a un budget administré par Revenu Québec et il n'est pas restreint à un plafond limité par année. Les allocations sont versées selon les demandes reçues et leur admissibilité au programme. Nous sommes d'avis que ce programme n'est pas suffisamment connu par les personnes potentiellement intéressées à le demander du fait qu'il est difficile à retracer sur le site Web de Revenu Québec et que le formulaire n'est pas disponible sur le Net. Cette allocation devrait être calculable directement à partir de la déclaration de revenu comme bien d'autres crédits ou primes. Mentionnons aussi que l'allocation maximale n'a pas été augmentée depuis des années. Ainsi, nous recommandons une **hausse du montant maximal mensuel à 150 \$, une indexation annuelle et un ajustement à la hausse du montant du revenu annuel admissible** afin de permettre un meilleur encadrement des personnes aînées vulnérables. De plus, nous suggérons un **ajustement des critères d'admissibilité au Programme de supplément au loyer (PSL)** pour permettre à un plus grand nombre de personnes aînées d'y être admissible.

Quant au **crédit d'impôt pour maintien à domicile**, il est destiné aux personnes aînées de 70 ans et plus qui ont payé des frais admissibles liés à des services de maintien à domicile. La complexité de ce programme oblige ces personnes à se payer des spécialistes en fiscalité pour avoir droit à la déduction. En effet, le système actuel prévoit un montant de remboursement maximal en fonction de l'état de santé de la personne ou du couple, lequel est réduit de 3 % à partir d'un revenu familial de 56 515 \$. En plus de prendre en compte les services jugés admissibles, le montant accordé varie également en fonction du type de résidence. De plus, il nous apparaît clair que ce crédit d'impôt vise deux objectifs : faciliter le maintien à domicile des personnes aînées et prévenir ou retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux. **Nous questionnons les raisons qui favorisent ce lien entre le soutien financier accordé par l'État en matière de soins à domicile et le type d'hébergement choisi par l'aîné.** Pour un même niveau d'autonomie, de vulnérabilité, de dépendance aux soins, de revenus disponibles, tous les aînés ne devraient-ils pas être traités de la même manière quel que

soit leur lieu de résidence? Finalement, **nous considérons que ce crédit devrait être accessible à partir de 65 ans.**

2. *Quels sont les moyens à privilégier, particulièrement en milieu rural, afin de permettre aux personnes âgées de demeurer chez elles et de prendre part à la vie de leur communauté le plus longtemps possible?*

Il faut d'abord **faciliter l'accès aux divers programmes de subventions pour le maintien à domicile par toutes les personnes âgées, qu'elles habitent en milieu urbain ou rural.** Il faut également assurer à ces personnes l'accès à des services à domicile de qualité **quelque soit leur lieu de résidence**, via le programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA). Tel que mentionné dans la plateforme de revendications de notre AQDR, une **bonification du programme SAPA est en ce sens nécessaire, car le Québec est l'avant-dernière province au Canada en terme d'investissement par personne dans les services à domicile**, juste devant l'Île-du-Prince-Édouard¹³.

Pour les personnes âgées vivant en milieu rural, un élément additionnel s'ajoute, soit **le droit pour elles aussi d'avoir accès à de services sociaux et de santé public de qualité.** Qui dit accès dit entre autre « mobilité » ce qui implique la présence d'une **offre de transport accessible et abordable** pour tous, dont celle de services de **taxibus** comme il en existe dans certaines MRC. Le thème 7 abordera ce besoin et nous le commenterons.

Lorsque nous parlons de « participation à la vie de la communauté », nous abordons le sujet de l'inclusion sociale, que nous soyons dans une grande ville, en région éloignée ou en milieu rural. Pour ce faire, la personne âgée doit avoir accès à l'information pertinente, pouvoir s'exprimer et se faire entendre, participer socialement et de façon citoyenne. Nous avons abordé ce sujet dans le thème 1. Pour participer socialement, les aînés ont besoin d'activités adaptées à leurs besoins et intérêts et de tribunes d'expression pour contribuer en tant que citoyens. De manière à rallier tous les membres de la société québécoise, **l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) s'impose.** Il faut assurer à chaque personne âgée un accès aux TIC, à un coût abordable, et lui en faciliter l'utilisation. De plus, tel que mentionné dans le thème additionnel que l'AQDR propose sur le droit d'accès à l'éducation et à la culture, les TIC sont aussi un moyen privilégié pour le maintien des contacts avec les êtres chers souvent éloignés pour les personnes habitant en milieu rural.

3. *Selon vous, quels moyens devraient être employés pour sensibiliser les promoteurs afin qu'ils privilégient la construction de logements adaptés et adaptables au vieillissement, ce qui inclut l'accès à des services de proximité?*

La possibilité d'être rentable et de faire de l'argent étant certainement leur motivation première, **il faut rappeler aux promoteurs l'importance du vieillissement** que connaît et connaîtra la société québécoise au cours des années à venir, d'où le besoin de logements adaptés et adaptables. Il faut les encourager (via des crédits de construction ou dans les mécanismes d'octroi de subventions) – ou les obliger si nécessaire – à **construire un plus grand nombre de logements adaptés et adaptables. C'est à leur avantage!** Comme **autre critère d'exigence, ces constructions neuves doivent être bâties dans des lieux stratégiques qui favorisent l'accès aux services de proximité pour la population vieillissante.** Pour les habitations qui ne sont pas neuves et les lieux publics non adaptés ou qui n'offrent pas d'accessibilité universelle, il est impératif de procéder à leur transformation pour que tous y aient accès. Cela revient à dire qu'il faut favoriser, par divers incitatifs, la mise en place de projets structurants visant l'accessibilité universelle aux espaces publics extérieurs, aux bâtiments publics, aux lieux d'hébergement privés et publics et aux domiciles des personnes âgées.

4. *En termes d'adaptation des logements, quels moyens devraient être privilégiés pour répondre aux besoins des personnes âgées qui ont des limitations fonctionnelles ou sont en perte d'autonomie?*

¹³ AQDR NATIONALE. *Le Cahier des revendications du mouvement AQDR.* Ouvrage cité, p 10.

Lorsqu'un aîné perd sa mobilité, l'adaptation de son logement ou de sa résidence peut être très longue selon notre expérience de terrain et les nombreux commentaires reçus en ce sens de nos sections AQDR. Il est **inacceptable** qu'une personne aînée ayant des incapacités **doive parfois attendre jusqu'à 24 mois** pour avoir accès à la subvention du Programme d'adaptation de domicile (PAD). Il faut réduire ce délai d'attente afin que la personne aînée ne se retrouve pas davantage en perte de mobilité et d'autonomie. Tel qu'inscrit dans notre plateforme de revendications pour le droit à un logement convenable, il faut permettre à toute personne aînée ayant des incapacités d'avoir accès à des ressources financières pour rendre son habitation accessible et adaptable, selon l'évolution de sa condition physique, dans un délai acceptable maximal de 12 mois. Nous suggérons aussi que **le PAD soit jumelé à des programmes ou services de soutien à domicile**, ce qui pourrait donner lieu à un **guichet unique** où la personne aînée ayant des limitations fonctionnelles serait évaluée et orientée vers les programmes ou services correspondant à ses besoins et son état. Nous proposons aussi de mettre en place des **guichets uniques de services** pour les soins personnels et l'adaptation de domiciles et de donner de l'essor à la démarche Municipalité amie des aînés.

5. *Quels moyens devrait-on prendre pour s'assurer que les logements privés et publics sont maintenus dans de saines conditions et contribuent à la santé et à la sécurité des personnes qui y résident?* [L]
[SEP]

Notre expertise en ce domaine étant limitée et le contexte fort complexe, nous ne nous sentons pas en position de répondre adéquatement à cette question.

Thème 7 – Assurer la mobilité des personnes aînées

1. *Selon vous, quelles sont les actions ou les bonnes pratiques qui devraient être appliquées afin de favoriser la mobilité des aînés et, ainsi, de mieux répondre à leur réalité? Comment les mettre en œuvre?*

De manière générale, il faut amener les aînés à **utiliser davantage le transport en commun**. Pour ce faire, le gouvernement du Québec devrait allouer un **crédit d'impôt** non remboursable de 20 % à tous les usagers de transport collectif qui ont un abonnement mensuel. En plus, nous recommandons l'octroi d'un tarif réduit aux personnes de 65 ans et plus, équivalent à 50 % du tarif de la clientèle « Général » du transport en commun, dans l'ensemble des agglomérations urbaines du Québec, à l'exclusion de la région métropolitaine de Montréal. Pour cette dernière, compte tenu des programmes de gratuité mis en place sur les territoires avoisinants de Laval et de Longueuil, nous recommandons l'application du même principe de gratuité.

2. *En considérant la forte dépendance des personnes aînées à l'automobile, comment peut-on les encourager à utiliser les transports actifs ou collectifs pour leurs déplacements quotidiens? Comment y arriver, notamment en milieu rural?*
3. *Les besoins des aînés en milieu rural doivent-ils être pris en considération de manière plus particulière?*

Tant en milieu rural qu'urbain, il sera **primordial de rendre le transport collectif davantage disponible dans les prochaines années**. Devant la forte dépendance à l'automobile, les grandes villes comme Montréal, Laval et Québec travaillent actuellement au déploiement du concept de la « **mobilité intégrée** » qui consiste à combiner ensemble, sous un même service, les transports en commun, les services d'autopartage (du genre de Communauto), les services de transport adapté, les services de taxibus, les services de taxis, l'utilisation de BIXI et autres. Selon cette nouvelle approche l'utilisateur peut, à partir d'une application mobile et/ou d'une ligne téléphonique, choisir le moyen de transport qui lui convient le mieux et qui est davantage à sa portée selon l'heure, le lieu de passage ou l'accessibilité de ces divers moyens de transports intégrés. Des forfaits au mois, incluant progressivement tous les moyens de transport en commun, seraient disponibles. Ce concept de mobilité intégrée a d'ailleurs été identifié comme le mode de transport des prochaines décennies par des spécialistes internationaux lors du *Forum international sur la mobilité urbaine 2017* tenu à Québec en septembre dernier.

Le **développement du transport actif et collectif**, notamment en milieu rural, est d'une **importance capitale** pour la clientèle des personnes âgées, car ces moyens de transport abordables et accessibles permettent de diminuer l'isolement social, d'améliorer l'autonomie de ce public et de rendre accessibles certains services essentiels qui ne le seraient pas autrement. Octroyer un **financement approprié aux MRC et aux villes** pour en permettre (ou accentuer) le déploiement et favoriser son adoption par une **campagne de sensibilisation** diffusée dans tous les marchés concernés est une priorité. Plus précisément, il faudrait obliger chaque MRC en région rurale à mettre sur pied un **service de type taxibus** sur leur territoire respectif et inscrire le tout dans un plan stratégique de transport collectif en région rurale. Parallèlement, une offre de **transport interrégional et provincial** avec des horaires adéquats permettrait aux personnes âgées de se déplacer d'une région à l'autre.

De façon plus spécifique pour l'utilisation de l'autobus en milieu urbain, il faudrait voir à offrir systématiquement des services adaptés à une clientèle âgée, notamment l'**abaissement frontal du plancher de l'autobus lorsque cela est possible**, ce qui n'est pas d'emblée offert par les chauffeurs d'autobus (de type Novabus). La mise en marche de cette fonction se calcule en secondes, ce qui ne rallongerait pas de manière significative le temps du trajet. Nous sommes convaincus qu'une utilisation fréquente de ce mécanisme contribuerait à une plus grande utilisation et satisfaction de la part des personnes âgées et à un plus grand **sentiment de sécurité** lors de l'entrée et de la sortie du véhicule.

4. *Selon vous, quelles sont les pistes de solution qui devraient être suivies afin de tenir compte des besoins des aînés dans la planification des aménagements urbains?*

La majorité des villes du Québec, selon des urbanistes et architectes consultés dans le cadre de travaux de recherches conduits par l'AQDR, **ne possède pas de plan intégré de développement urbain. Qui plus est, la personne et sa ville comme milieu de vie sont rarement au centre des considérations.** Un exemple de ville souvent citée comme ayant réussi cet exercice est celui de Stockholm en Suède. Il y aurait avantage à évaluer cet état de fait et à s'en inspirer.

Une **nouvelle tendance** semble voir le jour au Québec, celle pour les villes d'**associer à leur Plan d'accessibilité universelle pour les personnes handicapées, un volet aîné.** Cette approche, récemment adoptée par les villes de Terrebonne et de Québec, a pour objectif de favoriser un développement urbain (en fonction des axes de déplacement, transport, bâtiments, logement, aménagement extérieur, culture/loisir/sport) qui réponde aux besoins de tous les membres de la population, tout en étant plus convivial. Cette approche nous semble prometteuse si les écueils réducteurs des spécificités propres à chacun de ces deux groupes peuvent être évités. Une crainte a été exprimée par l'AQDR Québec à cet égard concernant l'élimination de l'axe de participation sociale des aînés qui était au cœur de l'ancien plan Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Québec, maintenant incorporé au Plan d'accessibilité universelle. Le plan MADA comme tel n'existe plus.

5. *Quels acteurs devraient être mis à contribution pour favoriser la mobilité des aînés dans leurs différents milieux de vie?*

Les villes sont évidemment les premiers acteurs qui devraient être mis à contribution via leurs services d'urbanisme, de transport, de culture, loisir, sport et de vie communautaire. Le gouvernement québécois et ses divers ministères ont également un rôle stratégique et directionnel à jouer tant au niveau municipal que provincial.

Sigles et acronymes

AQDR : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
AQRP : Association québécoise pour la réadaptation psychosociale
AREQ : Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
CHSLD : Centre d'hébergement de soins de longue durée
CLSC : Centre local de services communautaires
CPE : Centre de la petite enfance
CRÉ : Conférence régionale des élus
EÉSAD : Entreprises d'économie sociale en aide domestique
FADOQ : Fédération de l'Âge d'Or du Québec
HLM : Habitation à loyer modique
ITMAV : Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
MADA : Municipalité amie des aînés
MRC : Municipalité régionale de comté
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL : Organisme à but non lucratif
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONU : Organisation des Nations Unies
PAD : Programme d'adaptation de domicile
PSL : Programme de supplément au loyer
PSV : Pension de Sécurité de la vieillesse
QADA : Québec ami des aînés
RI : Ressources intermédiaires
RIIRS : Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé
RPA : Résidences privées pour aînés
RRQ : Régime des rentes du Québec
SAPA : Soutien à l'autonomie des personnes âgées
SBEF : Santé et bien-être des femmes
SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal
SRG : Supplément de revenu garanti
TIC : Technologies de l'information et de la communication
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UTA : Université du troisième âge
VVE : Vieillir et vivre ensemble